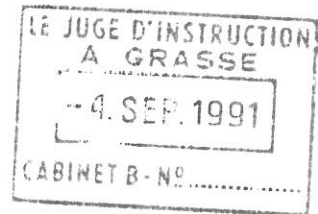


COUR D'APPEL D'AIX EN PROVENCE
TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE GRASSE
Cabinet de Madame S. ARFINENGO
Juge d'Instruction
N° 47/91 C



EXAMEN MEDICO-PSYCHOLOGIQUE
de: RADDAD Omar

G. PAGE
J.M MENARD
J.J MACCARIO
R. COURBET

Nous soussignés

Docteurs PAGE, MENARD, MACACCARIO, Docteurs en Médecine, Expert près la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE,

René COURET, Docteur en Psychologie, Expert près la Cour d'Appel d'AIX EN PROVENCE,

Vu l'information suivie contre RADDAD Omar
Du Chef d'HOMICIDE VOLONTAIRE
Vu l'article 31 du Code de procédure pénale,

Commis par Mademoiselle S. ARFINENGO, Juge d'Instruction au Tribunal de Grande Instance de GRASSE, pour procéder à l'examen de RADDAD Omar

A L'EFFET DE:

1°) Sur le plan Médical

a) procéder à l'examen de santé de l'inculpé RADDAD Omar, détenu à la Maison d'Arrêt de GRASSE

b) Dire s'il présente des lésions ou blessures récentes ; dans l'affirmative, les décrire, donner son avis sur leur origine.

c) Examiner le bras droit et la main droite de l'inculpé. Décrire les blessures constatées, donner un avis sur les causes et estimer les conséquences possibles sur la force de l'inculpé.

d) Procéder à toutes constatations utiles à la manifestation de la vérité.

2°) Sur le plan Psychologique

Dire quels sont au point de vue psychologique les éléments individuels, héréditaires ou acquis de tempérament, de caractère, d'humeur, et les facteurs ambiants familiaux et sociaux dont l'action peut être décalée dans la structure mentale, le degré d'évolution et les formes de réactivité de l'intéressé.

Cartifions avoir personnellement accompli notre mission en nous rendant à la Maison d'Arrêt de GRASSE

Et rapportons ci-dessous, en HONNEUR et CONSCIENCE nos conclusions sincères et véritables.

EXAMEN PSYCHOLOGIQUE
(2 0 J u i l l e t 1 9 9 1)

ETAT CIVIL

RADDAD Omar
Né le 1er Juillet 1962 à BENI-OULICHEK (MAROC)
Nationalité marocaine
Marié - Deux enfants

PRESENTATION

Il s'agit d'un homme de 29 ans. longiligne.
s'exprimant suffisamment en français pour permettre
l'entretien. Il s'est montré poli. coopérant durant
nos investigations. très calme.

ANTECEDENTS FAMILIAUX

Il serait le second d'une famille de six enfants
composée de trois garçons et trois filles. Il cite
par rang de naissance. tout en nous précisant qu'il
ne peut donner que des âges approximatifs:

- Mohamed. né en 1960 (?) cultivateur. marié.
père de deux filles

naissance et ne se rendant au Maroc que pour ses périodes de congés annuels.

L'éducation aurait compris des châtements corporels uniquement à base de fessées, et il n'aurait jamais subi de sévice. Il n'est par mentionné de frustration matérielle, ni affective. Sa mère nous dit-il s'occupait bien de lui. Elle assumait en fait les deux rôles paternel et maternel. Il aurait été un enfant sage et gentil.

SCOLARITE

L'inculpé n'aurait jamais été scolarisé. De sa famille, seuls Ahmed et Saïda auraient bénéficié d'un niveau d'instruction primaire. Il nous explique qu'il vivait à la campagne et que l'école était éloignée du domicile. Il ne sait ni lire ni écrire tant en arabe qu'en français. Il regrette cet état de fait et ajoute "maintenant c'est trop tard".

SERVICE NATIONAL

Il aurait été incorporé au Maroc à 21 ans durant une année. Il semble qu'il ait été dans un régiment de chars ou d'artillerie. Il n'aurait pas participé à des combats. Son adaptation à la vie militaire n'aurait pas présenté de difficulté.

VIE PROFESSIONNELLE

Il aurait commencé très tôt, vers l'âge de 8 ou 9 ans, à travailler aux travaux des champs au sein de l'exploitation familiale. Il serait resté chez sa mère jusqu'en 1985 (23 ans) puis serait venu en France:

"J'ai fait le passeport, j'ai entré en France voir le père pour les vacances. J'ai dit à mon père, ici c'est tranquille, je reste. J'ai demandé à mon père, je fais le mariage. Je regarde tranquille ; j'ai vu que mon père il était bien..."

Il aurait travaillé depuis son installation au Cannet principalement comme jardinier, tantôt avec son père, tantôt seul, cela jusqu'à son incarcération. Il aurait également exercé mais épisodiquement le bâtiment. Il n'aurait pas connu de période de chômage.

VIE AFFECTIVE

Il aurait épousé en 1987, CHERACHNI Latifa, française d'origine marocaine. Il pense que sa femme doit être âgée maintenant de 23 ou 24 ans. Avant le mariage, son épouse aurait été femme de ménage à TOULON. Elle aurait ensuite travaillé un petit peu chez madame MARSHALL puis aurait cessé toute activité.

Deux enfants sont issus de cette union:

- Karim, âgé de 3 ans et 7 mois
- Youssef-Braïn, né le 29 Mai 1991, âgé de deux

mois. Les enfants seraient en bonne santé. Ils seraient actuellement avec leur mère à TOULON chez les grands-parents maternels.

L'entente du couple est déclarée bonne. Incarcéré depuis le 25 Juin son épouse lui aurait écrit une lettre.

CARACTERE

Il se décrit simplement comme "pas nerveux", "calme".

MODE DE VIE

La consommation de tabac est évalué à un paquet de cigarettes par jour. Il ne boirait que très rarement de l'alcool, et trois ou quatre verres de thé par jour. Il n'aurait jamais usé de stupéfiant.

GOUTS ET LOISIRS

Quand il ne travaille pas, il fait le marché, dort, joue avec son fils aîné. De temps en temps il rendrait visite à son beau-frère à Cannes où il a quelques amis. Il aime regarder la télévision, jouer aux dominos, écouter des cassettes de musique arabe.

ANTECEDENTS MEDICO-PSYCHOLOGIQUES

Il n'existerait aucun antécédent.

RELATION AVEC Madame MARSHALL

Il aurait connu madame MARSHALL par l'intermédiaire de madame PASCAL, chez qui son père aurait travaillé, en plus de son emploi chez monsieur LASTALLO, comme jardinier à temps partiel pendant plus de vingt ans. Lui-même aurait succédé à son père pour l'entretien du jardin. Madame PASCAL lui aurait fait connaître sa voisine, madame MARSHALL, en 1986. Celle-ci l'aurait embauché comme jardinier une fois par semaine. Après son mariage madame MARSHALL l'aurait logé dans un studio dépendant de sa propriété jusqu'à la naissance de leur premier enfant:

"après elle a dit qu'elle voulait pas de bébé, je cherche partout, j'ai rien trouvé, madame PASCAL a trouvé un studio par l'agence, elle payait le loyer, je la remboursais..."

Il décrit ainsi la victime:

"avec moi ça allait. Elle parlait pas beaucoup avec moi. Je travaillais le jardin. Des fois elle sortait pas de la maison. Elle était pas méchante avec moi. Elle buvait beaucoup d'alcool et fumait beaucoup..."

En réponse à nos questions, il nous précise qu'il la considérait comme un patron, et qu'il n'a jamais été question d'allusion sexuelle entre eux.

NARRATION DES FAITS

Les faits reprochés ne sont pas reconnus:

" j'ai dit à ma juge que madame PASCAL ou madame MARSHALL. c'est comme ma mere. je travaille tranquille. elle me donnait les sous. des fois elle me donnait 500 ou 1000 francs avance. je travaillais tranquille. jamais j'ai dit j'ai fait ça..."

ANTRECEDENTS JUDICIAIRES

L'inculpé ne mentionne aucune condamnation.

VECU DE L'INCARCERATION

Monsieur RADDAD s'exprime ainsi spontanément à ce sujet:

"je pense souvent au juge qu'il va me faire sortir. je fais confiance à la justice...je pense à mon fils Karim. je jouais beaucoup avec lui..."

L'appétit serait conservé et le temps de sommeil réduit.

TESTS PSYCHOLOGIQUES

L'absence de toute scolarisation, la faible acculturation, rend caduque la passation de tests psychologiques.

L'inculpé alléguant savoir un petit peu compter nous posons sur le papier quelques opérations simples que nous l'invitons à résoudre. En fait, il ne réussit que l'addition. Les autres opérations élémentaires sont ignorées. La préhension du stylo est très originale: il s'en saisit dans son poing droit serré coinçant le bas du stylo dans une pince constituée par les phalanges de l'annulaire en dehors et de l'auriculaire en dedans.

Cette préhension est mise par l'inculpé sur le compte d'une insensibilité des autres doigts suite à un accident survenu à l'avant bras droit en 1988. Monsieur RADDAD.. à l'arrêt avec sa mobylette, aurait perdu l'équilibre et son bras aurait traversé une vitre. Il allègue par ailleurs ne pas avoir beaucoup de force dans ce membre supérieur. Les travaux de jardinage auxquels il se livrait auraient été simples. Il prétend qu'il n'aurait pas la vigueur suffisante pour utiliser des machines de type motoculteur.

- EXAMEN DE MONSIEUR RADDAD OMAR -

Examen pratiqué à la MAISON D'ARRET DE GRASSE :

le 11 JUILLET 1991 par le Docteur MACARIO

le 13 JUILLET 1991 par le Docteur MENARD

le 24 JUILLET 1991 par le Docteur PAGE

* Etat civil

Né le 1er Juillet 1962, Nationalité Marocaine
Exerce depuis toujours la profession de Jardinier.

Marié - deux enfants (3 ans et 2 mois)
Domicilié à CANNES

* Antécédents

Hypotension artérielle traitée médicalement avec de bons résultats

Il y a dix ans environ, traumatisme du genou droit, survenu au MAROC, sans séquelle, (Accident de vélomoteur).

En 1988, plaie accidentelle du bras droit en passant son membre à travers une vitre - Hospitalisé pendant quinze jours à SAINT ROCH à NICE - Greffe avec prélèvement au niveau jambier - Une nouvelle intervention aurait été proposée au niveau de la main et du poignet, mais refusée pour une reprise précoce des activités professionnelles - A bénéficié d'un traitement kinésithérapique - Cette blessure a entraîné un arrêt de travail d'un an et demi environ.

Tabac : un paquet de cigarettes par jour - Alcool : néant.

Il est arrivé en FRANCE en 1985 - Le Service Militaire a été effectué au MAROC.

ETAT ACTUEL

1° - DOLEANCES

*Il ne m'en est exprimé aucune.

*A ma demande, Monsieur RADDAD précise :

.Qu'étant au départ droitier, il s'est adapté postérieurement à sa blessure, et qu'il effectue la plupart des manipulations à l'aide de la main gauche

.Dans ses occupations professionnelles, il n'effectue plus aucun travail de force - Son travail consiste à couper le gazon avec la tondeuse, balayer et arroser - Il effectue de petites tailles à l'aide de la main gauche

.Dans les actes de la vie courante, il utilise presque exclusivement la main gauche pour par exemple s'alimenter, se déshabiller, fumer.

.La main droite est surtout utilisée pour l'écriture, et dans les autres actes, ne sert que d'aide, la prise se faisant avec les deux derniers doigts

2° - EXAMEN

- . Bon état général
- . Corpulence mince avec une taille de 1 m 70 pour 60 kgs
- . T. A. 12/7
- . Déshabillage autonome s'effectuant presque exclusivement avec la main gauche, par exemple le déboutonnage, la main droite servant d'aide

. Tête et cou : R. A. S.

. Membres supérieurs :

. Les mensurations comparatives montrent :	D.	G.
. Epaulette	38,5	38,5
. Deltoïde au creux axillaire	28,5	28,5
. Bras à 8 cm au-dessus du pli du coude .	25,5	25
. Avant bras	24	24
. Poignet	17,5	17,5
. Gantier	20	20,5

. A droite :

- . Au tiers inférieur du bras, cicatrice de 7 cm, oblique de haut en bas et de dedans en dehors, de la face interne à la face antérieure, large de 1 cm dans son tiers supérieur, de 0,5 cm dans son tiers moyen et de 1 cm au tiers inférieur. Cette cicatrice est accompagnée d'une autre plus fine, linéaire, oblique de haut en bas et de dehors en dedans, de 3 cm, l'ensemble formant un "V" à pointe inférieure au niveau de la saignée du coude
- . Douleur à la pression de la face interne du bras, où l'on perçoit, au niveau cicatriciel, un cordon induré
- . Mobilités normales de l'épaule du coude et du poignet, mais pronation difficile
- . Présence d'une tuméfaction de la grosseur d'une olive à la face antérieure du poignet à sa partie médiane - Percussion du canal carpien entraînant des fourmillements au niveau de la face antérieure de l'avant bras et du bras
- . Au niveau de la main : présence de calosité à la base des deux derniers doigts, et au niveau de la paume - Attitude spontanée en flexion de la MPI, et à un degré moindre des autres MP et IP
- . Au niveau du I : MPI bloquée à 45° - I.P. : Flexion 30° - Extension 0°
- . Les autres MP et IP présentent une extension de 20° - une flexion complète au niveau IV et V - Une distance pulpe - paume de 1 cm au niveau du III et de 2,5 cm au niveau du

II

- . Amyotrophie distale du II (IPD 6,5 cm contre 7 cm - hypoesthésie des trois premiers doigts et de la paume en regard
- . Pinces : pouce - index, et III IV, obtenues mais inefficaces - Distance pouce V : 0,5 cm
- . Au cours de l'examen, saisie un stylo avec les deux derniers doigts, le ramasse sur la table de la même façon - Possibilité de serrage d'un objet rond ou cylindrique de 5 cm de diamètre

- . A gauche :

- . Epaule, coude et poignet : R.A.S.

- . Main : Calosités à la base des quatre derniers doigts, plus importantes qu'au côté opposé - Stigmates de tabagisme aux trois premiers doigts - Mobilité normale

- . Membres inférieurs :

- . Cicatrice sus-malléolaire interne droite de 11 cm par 1 cm, sans conséquence fonctionnelle
- . Pas d'amyotrophie
- . Tendances à la griffe des orteils, surtout à droite
- . Marche normale à tous modes

CONCLUSION

1°) Sur le plan médical:

a) Nous avons procédé à l'examen de santé de l'inculpé.

b) Il ne présente pas de lésions ou blessures récentes.

c) Nous avons examiné le bras droit et la main droite de l'inculpé. Il existe des cicatrices en rapport avec un accident survenu en 1988. Ces lésions ont entraîné des troubles de la sensibilité, une amyotrophie et une diminution de la force musculaire.

d) Nous n'avons pas relevé d'autres éléments utiles à la manifestation de la vérité.

2°) Sur le plan psychologique:

L'inculpé, âgé de 29 ans, était poli et calme lors de nos investigations. Il ne présentait pas de signes dépressifs réactionnels à son incarcération. Le contrôle émotionnel était bien maîtrisé. Les faits reprochés ne sont pas reconnus et, nous dit-il, il fait "confiance dans la justice."

De ses antécédents, il ressort un paupérisme culturel avec absence de toute scolarisation ; il demeure analphabète tant en arabe qu'en français ; ses connaissances de l'arithmétique se limitent à la seule opération de l'addition. Etabli depuis 1985 en France, il comprend les termes usuels de la langue française.

Issu d'un milieu humble de paysans marocains, il aurait été élevé par sa mère avec ses frères et soeurs. Son père, jardinier, était déjà établi en France lors de sa naissance. La conduite sociale ne présenterait pas de perturbation: le service national aurait été normalement effectué. L'adaptation au travail consisterait en de petits travaux de jardinage chez des particuliers correspondant à ses possibilités d'une part et à son aptitude physique d'autre part.

Sur le plan familial son comportement est stable: il est marié depuis 4 ans et père de deux enfants.

Sa conduite est celle d'un homme fruste, doté d'une faible capacité introspective. Carencé culturellement, il demeure pour certaines tâches socio-adaptatives, comme par exemple le logement, dépendant de son entourage.

L'indigence de l'instruction, le référent culturel, rendent caduc l'emploi de tests psychologiques. Cliniquement le potentiel intellectuel se situe dans la zone normale-faible. Les niveaux d'attention et d'orientation spatio-temporelle correspondent aux possibilités générales. Nous n'avons pas relevé dans son discours de trouble du cours de la pensée.

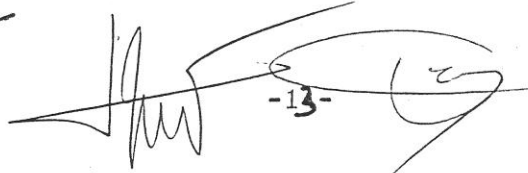
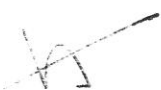
Fait à BIOT, le 7 Août 1991

G. PAGE

J.M MENARD

J.J NACARIO

R. COURBET



-13-

